

Une réforme fiscale Solidaire pour que le capital paie la transition écologique **L'extractivisme vert est cher, non la transition vers la société du soin et lien**

La majorité de la population conçoit qu'un plan d'action tant pour arrêter et renverser la montée des gaz à effet de serre (GES) que pour préserver la biodiversité est extrêmement coûteux mais se justifie quand même parce que le laisser-faire est encore plus cher et surtout parce qu'il mène à la catastrophe. En fait le coût du laisser-faire, soit de la plongée dans la terre-étuve est incommensurable. Cette réalité crue n'empêche pas la gent capitaliste de s'y essayer tellement l'Argent est son alpha et oméga. Le plus célèbre de ces essais est le [rapport Nicholas Stern](#) de 2006. *« Selon le rapport, si aucune mesure n'est prise, le coût global du changement climatique équivaudra à une perte d'au moins 5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial chaque année, dès aujourd'hui et pour toujours. Si l'on tient compte d'un éventail plus large de risques et d'impacts, ce chiffre pourrait grimper à 20 % du PIB, voire plus, et ce, également pour une durée indéterminée. »*

Qu'en est-il de l'inverse selon ce même rapport ? *« Le rapport estime qu'il faudrait investir chaque année 1 % du PIB mondial pour éviter les pires effets du changement climatique. En juin 2008, Stern a revu à la hausse son estimation du coût annuel nécessaire pour stabiliser les concentrations de CO2 entre 500 et 550 ppm, le portant à 2 % du PIB afin de tenir compte d'un changement climatique plus rapide que prévu. »* Que dirait-il 18 ans plus tard ? Investir pour éviter le pire était selon Stern moins cher que l'alternative du laisser-faire. Mais plus on attend et plus intervenir devient cher et de surcroît il faudrait se contenter d'un seuil inacceptable de concentration de CO2 sachant que celle-ci atteint en ce moment environ 428 ppm. En un mot, dans un cadre capitaliste vert qui est celui de Stern, on a affaire à un choix faustien.

Le cadre proprement québécois de ce débat oiseux est autrement plus borné mais il baigne dans les mêmes eaux. Le ministre de l'Environnement, alias « lâchez-moi avec les GES », clamait qu'il en [coûterait 38 milliards \\$](#) en coûts publics et privés pour réduire les GES de 37.5% par rapport à 1990 d'ici 2030 sans recourir à l'expédient bon marché d'achat de crédits carbone de la Californie. Si on y ajoute la réduction de 20 milliards \$ du PIB, il s'agit au total d'un peu plus que 1% du PIB du Québec. De l'autre côté, les données ne sont que très parcellaires. *« Une étude produite par Ouranos et WSP [concluait en 2023](#) qu'uniquement sur une période de 10 ans, il faudrait investir 20 milliards pour aider les municipalités à s'adapter aux changements climatiques. [...] l'an dernier, selon le Bureau d'assurance du Canada, les dommages assurés ont dépassé les 8,5 milliards de dollars. Cette somme équivaut à douze fois la moyenne annuelle de 701 millions de dollars au cours de la décennie de 2001 à 2010. »*

Le contrôle public de la Finance indispensable pour bloquer les grands projets inutiles

Si l'aspect coût de la catastrophe reste incommensurable, tout autre est l'appréciation du coût de transition vers une société du soin et du lien en décroissance matérielle. Il faut d'abord pleinement prendre en compte les grands travaux inutiles exigés par le croissanciste capitalisme vert. Au Québec, on pense d'abord à ces 200 milliards \$ pour augmenter la production d'électricité hydraulique et éolienne de 50% d'ici 2050 alors qu'il y a un gisement inexploité de « négawatts » dans les bâtiments mal isolés qu'il faut aller chercher. En plus, il n'y a aucun besoin d'énergivores filière batterie et d'étalement urbain si on substitue aux autos solos un service de transport en commun mur à mur et non qu'on remplace les autos solos à essence par celles électriques, et si on arrête net la construction de maisons individuelles et en rangée ouvertes aux quatre vents en faveur de logements collectifs écoénergétiques dans des quartiers et villages 15 minutes. À l'avenant, la disparition des autos solo de la trame urbaine en faveur du transport en commun généralisé en voies exclusives permet de se dispenser de tous ces systèmes dispendieux sous terre (métro) et dans les airs (REM). On prévoit, par exemple, que le Projet structurant de l'Est de Montréal coûterait 18,6 milliards de dollars. Et que dire de cette liste fédérale de projets prioritaires dont l'agrandissement de Contrecoeur pour 2,3 milliards \$ qui suppose la croissance exponentielle de la circulation des marchandises... [qui n'a pas lieu](#).

La raison principale de la nécessité de socialiser le système financier ne réside pas d'abord dans le financement bon marché du tournant écologique. Elle trouve sa raison d'être dans la prise de contrôle de l'épargne nationale et des flux financiers, spécialement vis-à-vis l'extérieur du Québec pour prévenir la fuite des capitaux, afin d'empêcher les affairistes de se lancer dans l'édification de ces grands projets inutiles rentabilisés par le soutien étatique. Par ricochet, cette socialisation de la finance facilite le contrôle de l'évasion et de l'évitement fiscaux dont ceux vis-à-vis [les paradis fiscaux](#). Cela dit, une réforme fiscale s'impose pour financer adéquatement les services publics existants à la dérive et ceux nouveaux nécessités par le tournant écologique. En symbiose, cette réforme rétablirait la justice fiscale mise à mal par le néolibéralisme d'autant plus que les riches et surtout les ultra-riches sont [les grands responsables](#) des émanations de GES tant par leur consommation que par leurs investissements. Les élections québécoises pourraient être l'occasion de promouvoir cette réforme fiscale si Québec solidaire faisait preuve d'un peu d'audace fiscale inspirée entre autres par les propositions de l'IRIS.

La composante fiscale de la plateforme sous la gouverne de la Caisse et inspirée par l'IRIS

Dans son introduction, le nouveau programme Solidaire « *affirm[e] notre volonté de nous attaquer aux grands intérêts financiers, qui sacrifient l'avenir du Québec pour assurer leurs profits.* » Dans ses objectifs, il affirme qu'« *[u]n gouvernement solidaire donnera des orientations claires aux différents leviers financiers sous son contrôle afin de faciliter le financement des nationalisations rendues nécessaires par les impératifs de la transition socioécologique.* » Il serait

normal que la plateforme électorale du parti concrétise cette volonté par un mandat spécifique de la Caisse pour qu'elle supervise les flux des institutions financières concernant leurs investissements et qu'elle leur donne des instructions à cet égard y compris pour le non recours aux paradis fiscaux, anticipant ses pouvoirs postindépendance. Dans ce cadre, la plateforme avancerait la réforme fiscale suivante :

(1) Réforme de l'impôt sur le revenu de l'IRIS ([mars 2026](#))

« Cette proposition rapporterait 3,3 G\$ annuellement au Trésor public »

Tableau 5
Répercussions de la proposition de l'IRIS de modification de la table d'impôt du Québec en fonction du revenu imposable des particuliers

Revenu imposable total	Nombre de personnes	% de la population	Montant moyen supplémentaire à payer en impôt québécois
0 \$ à 53 254 \$	5 963 303	64,9 %	0
53 254 \$ à 71 825 \$	1 155 974	12,6 %	35 \$
71 825 \$ à 90 000 \$	769 979	8,4 %	195 \$
90 000 \$ à 106 495 \$	389 586	4,2 %	457 \$
106 495 \$ à 129 590 \$	348 831	3,8 %	908 \$
129 590 \$ à 175 000 \$	310 775	3,4 %	1 326 \$
175 000 \$ à 250 000 \$	141 498	1,5 %	2 218 \$
250 000 \$ et +	106 475	1,2 %	17 462 \$
	9 186 421	100,0 %	

* La présente analyse est fondée sur la Base de données et le modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui ont servi à l'analyse et l'interprétation de ces données n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

SOURCES: STATISTIQUE CANADA, Base de données et modèle de simulation de politique sociale, version 30.2, n° 89Fo002XCB ; calculs de l'IRIS.

(2) Nouvel impôt sur le patrimoine proposé par l'IRIS ([mars 2025](#))

« L'IRIS propose ainsi la mise en place d'une taxe progressive sur le patrimoine des ménages excédant 2 millions de dollars. [...] Au total, en appliquant les taux progressifs indiqués de 0,2 % à 1,25 %, cette mesure permettrait d'ajouter environ 6,8 milliards de dollars en revenus fiscaux. »

Tableau 2
Recettes estimées avec le prélèvement d'un nouvel impôt sur le patrimoine (NIP) par tranches d'actifs détenus par les ménages québécois, 2025

	Part des ménages	Nombre de ménages	Total actifs détenus	Part des actifs détenus	NIP	Recettes fiscales
Actifs de 0 à 2 M\$	90%	3 600 000	1 691 281 G\$	43,1%	0,0%	0,00 G\$
Actifs de 2 à 5 M\$	9%	360 000	1 259 632 G\$	32,1%	0,2%	1,32 G\$
Actifs de 5 à 25 M\$	0,9%	36 000	533 676 G\$	13,6%	0,5%	2,17 G\$
Actifs de 25 à 100 M\$	0,09%	3 600	243 293 G\$	6,2%	0,8%	1,37 G\$
Actifs de 100 M\$ et +	0,01%	400	196 204 G\$	5,0%	1,3%	1,95 G\$
TOTAL	100%	4 000 000	3 924 087 G\$	100,0%		6,81 G\$

Tableau IRIS - Source: Wodrich et Worswick, op. cit. STATISTIQUE CANADA, Tableaux 11-10-0049-01, 11-10-0075-01, 36-10-0661-01 et 17-10-0159-01. Calculs de l'auteur. • [Télécharger les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

(3) Imposition à 100% des gains de capitaux réalisés

« Pour l'année d'imposition 2025, la DGC [La déduction pour gains en capital] entraîne une dépense fiscale estimée à 541,8 M\$ au gouvernement du Québec. Pour l'année

d'imposition 2022, un total de 16 453 particuliers en ont bénéficié. Les hommes (67 %) ont été plus nombreux que les femmes (33 %) à en faire la demande. » (Chaire en finances et en fiscalité de l'Université de Sherbrooke, [sans date, 2026 ?](#))

Pour le Canada, selon la Chaire, « [p]our l'année d'imposition 2025, la DGC entraîne une dépense fiscale estimée à 2,705 G\$ » mais selon [l'IRIS](#), « [l]es recettes fédérales ont diminué de 38 milliards de dollars en 2021 en raison de l'inclusion partielle des gains en capital pour les particuliers, les fiducies et les sociétés. » Il faudrait clarifier cette grande différence d'estimation auprès de l'IRIS et de la Chaire.

(4) Abolition du gel successoral

« Le gel successoral est une stratégie qui permet à un propriétaire d'immeubles locatifs, résidentiels ou commerciaux, [et de détenteur de tout actif, ma note] de figer la valeur actuelle de ses biens pour mieux planifier leur transmission à ses héritiers. Concrètement, cela signifie que la valeur des immeubles est « gelée » à un moment donné. Même si ces immeubles prennent de la valeur au fil des années, c'est la génération suivante qui profitera de cette croissance, et non le propriétaire d'origine. » (Xpertsources.com, [août 2025](#))

À la succession, le fisc suppose que tout l'actif de la personne décédée est vendu donc est soumis à l'impôt sur les gains de capitaux. C'est l'équivalent d'un impôt sur la succession. Le gel successoral permet de transmettre une partie de ce gain à la succession qui n'a pas besoin de payer l'impôt sur ce gain tant que l'actif n'est pas vendu. Encore une fois, l'IRIS et la Chaire pourrait donner une idée des montants perçus supplémentaires.

(5) Abolition de l'incorporation des personnes professionnelles

« Comparé aux pays de l'OCDE, le Québec demeure pour l'instant parmi les États ayant une charge fiscale plus élevée que la moyenne et où les inégalités de richesse sont moins grandes, comme on l'observe notamment dans les pays scandinaves. Pour conserver cette position, le Québec doit impérativement freiner et renverser la tendance à la réduction de l'impôt des particuliers. Il doit aussi instaurer un impôt sur le patrimoine et revoir certains privilèges indus qui profitent aux contribuables les mieux nantis, tels que le traitement fiscal des gains en capital et des dividendes ou encore l'incorporation des professionnels. » (IRIS, [mars 2026](#))

(6) Lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux en renforçant les pouvoirs et le personnel de Revenu Québec

Marc Bonhomme, 24 mars 2026

www.marcbonhomme.com ; bonmarc1@gmail.com